



BUDGET PARTICIPATIF JEUNES - Règlement

1. Principe

Le 38 Carrefour culturel et le Gal Pays des 4 bras mettent en place un budget favorisant l'émergence de projets initiés par des groupes de jeunes sur le territoire des 4 bras : Genappe, les Bons Villers et Villers-la-Ville.

2. Personnes concernées

Tous.tes les jeunes de 12 à 26 ans domicilié.e.s sur le territoire du Pays des 4 Bras et les associations reconnues dont le siège social est établi à Genappe, les Bons Villers et Villers-la-Ville peuvent proposer un projet.

L'équipe devra se composer de 3 jeunes minimum et désignera un.e porteur.euse de projet qui sera le lien avec le comité d'accompagnement.

3. Objectifs du budget participatif

Participer à la mise en œuvre d'au moins l'un des objectifs énumérés ci-après :

- Encourager la participation, la créativité et la curiosité des jeunes en tant qu'acteurs de leur territoire
- Rendre visible le rôle des jeunes dans la société
- Améliorer le cadre de vie et le bien-être des jeunes
- Favoriser la cohabitation, la convivialité au sein de nos quartiers, rues et villages
- Faciliter et améliorer les rencontres
- Favoriser les liens entre villageois.es
- Porter des valeurs du GAL (développement durable, coopération, etc)

3. Montant du budget

Une enveloppe totale de 2500 €/ projet permettant de couvrir diverses dépenses telles que l'achat de matériel, paiement d'intervenants externes, déplacements, etc.. Les dépenses seront prises en charge par le 38 sur base d'un descriptif et d'un budget définitif.

4. Où et quand introduire une idée projet

Le document « formulaire de candidature » est à télécharger sur www.le38.be/accueil. Il doit être complété et envoyé par courriel à l'adresse suivante : alicia@le38.be

Date limite : 15 décembre 2024

Si vous avez des difficultés à compléter votre dossier ou si vous n'y parvenez pas, trois séances d'information sont organisées :

– Le 17 septembre de 18h à 20h au 38, Carrefour culturel de Genappe.

– Le 25 septembre de 18h à 20h, au GAL, rue Jules Tarlier 32, à Villers-la-Ville.

– Le 15 octobre, de 18h à 20h, dans les bureaux de l'administration communale des Bons-Villers, rue Alphonse Helsen, à Mellet.

5. Recevabilité des projets

Afin d'être jugés recevables, les projets proposés devront :

- S'inspirer des valeurs du GAL et du 38 (durabilité, créativité, et responsabilité)
- Se situer sur le territoire du Pays des 4 Bras et apporter une plus-value à celui-ci.
- Être suffisamment précis
- Le projet proposé ne doit donc pas être une simple suggestion ou idée.
- Être cohérent et réalisable dans un délai de 12 mois.
- Le projet doit être clairement budgétisé.
- Il doit être à finalité collective, et toucher le plus grand nombre de jeunes possibles.
- Les projets inter-communaux bénéficieront d'une attention particulière lors de la sélection finale.
- Novateur/ original et durable dans le temps
- Ne pas exclure une catégorie de jeunes

6. Sélection et validation

Chaque formulaire de candidature sera analysé sur base d'une grille d'évaluation. Une fois validés, les différents projets seront présentés au comité de sélection. Les membres du jury seront invité.e.s à s'exprimer sur la pertinence et l'intérêt du projet.

Sur base des avis recueillis et de l'intérêt des projets, le comité sélectionnera 5 projets maximum ils seront retenus pour 2024 pour une mise en œuvre en 2025.

7. La mise en œuvre des projets

L'équipe du 38 et du GAL accompagneront les projets sélectionnés et assureront la mise en place de ceux-ci.

8. Communication

Les porteur.se.s de projets s'engagent à mentionner le soutien et à apposer les logos du 38 et du GAL sur chaque visuel et/ou production.

Le 38 et le GAL se réservent le droit de retirer un dossier du processus en cas de non-respect de cette condition.